

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.448  
15 mars 1988

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT QUARANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 15 mars 1988, à 10 heures

Président : M. Paul Joachim von STULPNAGEL  
(République fédérale d'Allemagne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 448ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord d'accueillir chaleureusement au nom de la Conférence le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M. Stoltenberg, qui sera notre premier orateur. Le Ministre qui a occupé un certain nombre de postes gouvernementaux importants au cours de sa carrière, a été Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à la défense, ainsi que Ministre de la défense, avant d'être nommé à ses présentes fonctions, le 9 mars 1987. Il s'est aussi acquitté d'autres responsabilités de haut niveau dans le domaine des affaires internationales, où il a acquis une vaste expérience. Il n'est pas nécessaire que je m'étende sur les contributions importantes que la Norvège, pays qui n'est pas encore membre de la Conférence, a faites et continue de faire à nos travaux. Je me bornerai à mentionner ici le document que M. Stoltenberg va nous présenter aujourd'hui et qui se rapporte précisément au rôle actif que joue son pays à la Conférence.

Je tiens aussi à rappeler que, il y a eu exactement 26 ans hier - le 14 mars 1962 - l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement que compte la communauté internationale tenait sa première séance plénière au niveau des ministres des affaires étrangères. Depuis lors, un certain nombre d'accords importants ont été conclus. Cependant, il reste beaucoup à faire. Je veux espérer que nous serons à même, dans l'espace d'un an, de saluer la conclusion d'une nouvelle convention sur le désarmement qui aura été négociée dans ce forum.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence à examiner le point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du Règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Norvège et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au premier de ces deux orateurs, le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M. Stoltenberg.

M. STOLTENBERG (Norvège) (traduit de l'anglais) : J'ai grand plaisir, en ma qualité de premier ministre norvégien des affaires étrangères, de prendre la parole devant la Conférence du désarmement, forum unique de négociation sur les questions globales de désarmement. Il m'est tout particulièrement agréable, M. le Président, de prendre ici la parole alors que préside la Conférence un distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays avec lequel la Norvège entretient dans un grand nombre de domaines des liens de coopération étroits et amicaux.

La signature historique du Traité FNI, à Washington, en décembre dernier, représente une percée en ce qui concerne les pourparlers de réduction des armements dans un contexte européen et mondial. Ce Traité est un résultat concret du dialogue actif et constructif qui s'est poursuivi à un niveau politique élevé, au cours des dernières années. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donné de rendre hommage au Président Reagan et au Secrétaire

(M. Stoltenberg, Norvège)

général Gorbatchev, ainsi qu'aux deux ministres des affaires étrangères et à leurs négociateurs, pour être parvenus à conclure le premier accord de désarmement nucléaire de l'histoire.

On soutient depuis longtemps que les Etats qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires ont la responsabilité fondamentale de prendre la tête dans le domaine du désarmement. La conclusion heureuse du Traité FNI, montre que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ont accepté de franchir le premier pas dans cette direction.

On a dit que les armes de portée intermédiaire ne représentaient que 3 ou 4 % de tous les arsenaux nucléaires existants. Peut-être ces chiffres sont-ils corrects, mais il se peut aussi qu'ils soient trompeurs. Une telle affirmation ne tient pas compte des importantes possibilités politiques ouvertes par le Traité susmentionné. Ce Traité pourrait en fait briser le cercle vicieux de la course aux armements et créer les conditions favorables à un renforcement de la confiance et à un désarmement plus poussé. Il pourrait, autrement dit, créer un cercle bénéfique.

Récemment, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord ont confirmé qu'ils étaient disposés à mettre à profit toutes les possibilités de conclure des accords de limitation des armements effectivement vérifiables qui pourraient conduire à un équilibre stable et sûr des forces à un niveau plus bas. Ils ont aussi souligné les éléments d'une conception d'ensemble de la limitation des armements et du désarmement :

- réduction de 50 % des armes nucléaires offensives stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique
- élimination globale des armes chimiques
- établissement d'un niveau stable et sûr des forces classiques en Europe
- réductions tangibles et vérifiables des systèmes américain et soviétique de missiles nucléaires de plus courte portée basés à terre, pour arriver à des plafonds égaux.

Le Traité FNI est important aussi parce qu'il établit le principe de réductions asymétriques pour parvenir à un niveau égal des forces militaires. L'accord contient les dispositions de vérification les plus détaillées qui aient jamais été convenues. Je tiens à signaler tout particulièrement les procédures arrêtées pour les inspections sur place. Il est également important que cet accord semble avoir fortement contribué à restaurer la confiance du public dans la limitation des armements en tant qu'élément de notre politique de sécurité.

Il faut maintenant profiter de l'impulsion donnée par le Traité FNI pour parvenir à des accords sur des réductions d'autres catégories d'armes nucléaires ainsi que des armes classiques. A notre avis, aucune catégorie ne devrait être exclue à priori.

(M. Stoltenberg, Norvège)

Le Gouvernement norvégien appuie fortement les efforts pour parvenir à un accord sur une réduction de 50 % des armements stratégiques, avec des sous-plafonds appropriés. Les résultats de la réunion au sommet de Washington ont fourni des raisons d'espérer la conclusion, lors du prochain sommet, d'un accord START. Toutefois, il faut encore régler de nombreux points de détail. Nous avons l'espoir que les négociateurs pourront surmonter les obstacles restants et arriver à un accord sur un régime durable de restriction mutuelle et de préservation du Traité ABM.

Les limitations convenues ne devraient pas déplacer l'affrontement militaire sur de nouvelles catégories d'armes, dans des domaines où jusqu'à présent les tensions sont restées relativement faibles. La Norvège est donc particulièrement heureuse que les parties aux négociations soient convenues de limiter le déploiement des missiles de croisière nucléaires, lancés par mer et à longue portée, indépendamment des autres limitations en cours de négociation. Nous espérons que les parties trouveront des méthodes efficaces et mutuellement acceptables pour vérifier le respect de ces limitations.

Le Traité FNI a eu pour résultat d'axer davantage l'attention sur la réduction des armes nucléaires ayant une portée inférieure à 500 km. La Norvège aimerait que ce processus se déroule de pair avec les pourparlers sur la stabilité des armements classiques.

Outre les efforts américano-soviétiques pour parvenir à un accord sur une réduction de 50 % des armements nucléaires stratégiques, les efforts visant à formuler un mandat pour de nouvelles négociations sur la stabilité des forces classiques en Europe progressent à Vienne. Les réductions substantielles des arsenaux nucléaires mettront en relief la gravité du déséquilibre actuel entre les deux alliances militaires en Europe, au niveau des armements classiques.

Les nouvelles négociations sur la stabilité des forces classiques doivent avoir pour objectif de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe à un niveau plus bas des forces. Il convient d'éliminer les disparités qui menacent la stabilité et la sécurité, ainsi que la capacité de lancer une attaque par surprise et une offensive à grande échelle. Les nouvelles négociations ne doivent plus être axées seulement sur les effectifs, mais adopter une approche structurée, centrée sur la puissance militaire de combat.

Le problème de la stabilité et de la sécurité en Europe n'est pas limité aux questions militaires débattues entre les deux superpuissances. Il faut réduire la tension entre l'Est et l'Ouest qui règne en Europe par l'instauration d'un dialogue constructif et par de nouvelles structures de coopération transcendant l'actuelle ligne de partage. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe offre un cadre pour élaborer un large programme d'action visant à améliorer les rapports entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest.

Depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki, cela fait maintenant 16 mois que siège la troisième conférence de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Malgré le climat favorable des négociations entre les superpuissances, qui ont eu pour fruit le Traité FNI, il est apparu qu'il était difficile de mener à terme les négociations de Vienne.

(M. Stoltenberg, Norvège)

Les négociations sur l'élaboration de nouvelles mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité progressent de façon satisfaisante. Toutefois, il est nécessaire que les pays de l'Est fassent des concessions dans le domaine des droits de l'homme. Il faudrait redoubler d'efforts pour parvenir à une prompt conclusion de la Conférence, avec un document final qui soit équilibré et substantiel.

Compte tenu du danger d'une nouvelle utilisation des armes chimiques et d'une prolifération encore plus grande de ces armes, une interdiction mondiale des armes chimiques s'impose d'urgence. Tous les efforts devraient donc porter sur l'accélération des négociations à la Conférence du désarmement, en vue de conclure le plus tôt possible une Convention sur les armes chimiques.

Une telle convention doit être globale, de portée générale et effectivement vérifiable. Elle devrait conduire à l'élimination de tous les stocks et installations de fabrication existants dans le délai convenu de dix ans, et renforcerait ainsi considérablement la sécurité internationale. En conséquence, tous les Etats ont intérêt à entretenir l'impulsion donnée à ces négociations.

La Norvège ne possède pas d'armes chimiques et a dit clairement que de telles armes ne seraient pas installées sur son territoire. En outre, le Gouvernement norvégien a pris l'engagement de faire tout son possible pour promouvoir les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques.

Une convention interdisant les armes chimiques devrait être basée sur le principe important de réductions asymétriques des armements, énoncé dans le Traité FNI. Ces négociations sont complexes, étant donné qu'une telle convention devrait contenir plus de dispositions détaillées en matière de vérification que toute autre convention multilatérale existante de limitation des armements.

Il reste à faire, dans le domaine de la vérification, un grand travail de détail, en particulier en ce qui concerne la non-fabrication et les inspections sur place par mise en demeure. J'ai étudié avec intérêt la récente proposition de vérifications ad hoc de l'industrie chimique faite par mon collègue, M. Hans-Dietrich Genscher, de la République fédérale d'Allemagne. Par mesure de sécurité, la convention devrait aussi prévoir un système d'inspections sur place par mise en demeure, effectuées dans les 48 heures, avec exclusion du droit de refus.

Je suis heureux d'apprendre que la proposition canado-norvégienne de juillet 1987 concernant la vérification de l'utilisation alléguée d'armes chimiques fournira une base de négociations sur les procédures pertinentes.

La Convention sur les armes chimiques est un objectif prioritaire qu'il convient d'atteindre le plus tôt possible. La communauté internationale s'attend que toutes les parties aux négociations de la Conférence du désarmement fassent tout en leur pouvoir pour parvenir à une interdiction mondiale, complète et vérifiable. Je suis sûr que tous les Etats représentés à la Conférence redoubleront d'efforts pour surmonter les obstacles restants.

(M. Stoltenberg, Norvège)

L'interdiction complète des essais nucléaires est un autre point important de l'ordre du jour du désarmement international. A mon avis, une telle interdiction doit porter et sur les essais d'armes nucléaires et sur les explosions nucléaires pacifiques de tous les pays, dans tous les milieux. Une interdiction complète favoriserait les efforts de non-prolifération et représenterait une nouvelle contribution à l'arrêt de la course aux armements nucléaires.

Nous sommes encouragés par les négociations générales, étape par étape, sur les essais nucléaires qu'ont engagées les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous nous féliciterions grandement d'un fait nouveau qui conduirait à une prompte ratification des traités de 1974 et de 1976 sur les seuils et, pour finir, à une réduction et à l'arrêt de ces essais.

Toutefois, ce ne sont pas seulement les Etats dotés d'armes nucléaires qui se préoccupent des essais nucléaires. Il est donc regrettable que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue, depuis 1983, à se mettre d'accord concernant le mandat d'un Comité sur l'interdiction des essais nucléaires. Un tel comité devrait commencer à travailler sans retard sur les questions concrètes et interdépendantes qui, en tout état de cause, doivent être étudiées en détail avant qu'on puisse conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires. Il faut pour cela que toutes les parties concernées fassent preuve de souplesse.

Un réseau sismologique mondial représenterait la pierre d'angle d'un système de vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires. Il convient donc d'accorder une grande importance aux efforts du Groupe d'experts scientifiques visant à mettre au point un système mondial pour l'échange international de données sismiques. Nous sommes heureux que l'utilisation à cette fin des progrès technologiques les plus récents ne soulève plus la moindre objection.

Afin d'assurer l'adhésion à ce futur traité, le système mondial devrait comprendre des stations sismiques de grande qualité, qui soient capables de détecter et d'identifier des événements sismiques très faibles. La station complexe sismique NORESS, dans le sud de la Norvège, représente à cet égard l'un des progrès récents les plus notables.

Un pays comme la Norvège attache, on le sait, une importance particulière à des contributions de cet ordre. C'est que, et tous les représentants de petits pays en sont conscients, il nous est parfois difficile de déterminer comment, par des actes et non plus par les discours, contribuer à une évolution qui présente pour nos propres pays une importance capitale. La contribution dont je parle constitue, à mon sens, un moyen concret de nous associer à l'oeuvre d'autres pays.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'informer la Conférence du désarmement qu'une nouvelle station complexe de ce type a été créée dans le comté de Finnmark, au nord de la Norvège. Cette station complexe de la région arctique a été nommée ARCESS. En combinaison avec NORESS, elle fournira une excellente couverture sismique pour une grande partie de l'hémisphère nord. Je puis confirmer que le Gouvernement norvégien autorisera l'utilisation des trois installations sismiques norvégienne NORSAR, NORESS et ARCESS - dans le cadre du réseau sismologique mondial.

(M. Stoltenberg, Norvège)

Les données provenant de ces trois stations complexes serviront aussi au déroulement de l'expérience mondiale à grande échelle prévue en ce qui concerne l'échange et le traitement des données sismiques. Les travaux de cette nature créeront une base sûre pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence du désarmement ne peut plus se permettre de retard pour engager les travaux sur les aspects interdépendants d'un traité d'interdiction complète et vérifiable des essais nucléaires qui soit ouvert à tous les Etats et qui suscite leur adhésion.

L'amélioration du climat en ce qui concerne les relations internationales fournit aussi un cadre positif pour la troisième session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies va consacrer au désarmement. Les deux précédentes sessions extraordinaires ont eu lieu dans des circonstances différentes. La première a adopté par consensus un Document final qui contient, sur de nombreuses questions, des engagements ambitieux pour les Etats oeuvrant dans le domaine du désarmement. Au moment de la deuxième session extraordinaire, le climat international s'était détérioré, et l'Assemblée générale est tout juste parvenue à réaffirmer la validité du Document final.

Le potentiel dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour contribuer au processus du désarmement international dépend dans une large mesure des résultats obtenus dans d'autres instances de désarmement, et des relations Est-Ouest en général. En même temps, l'Organisation des Nations Unies peut stimuler de façon positive les travaux d'organes de désarmement qui sont indépendants d'elle.

Les faits nouveaux prometteurs qui interviennent dans les relations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique fournissent maintenant à l'Organisation des Nations Unies une importante occasion de jouer un rôle plus décisif dans le domaine du désarmement. On s'attend que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale contribue à créer un cadre plus propice à une conclusion rapide des négociations en cours sur la limitation des armements et le désarmement. A notre avis, la tâche principale de l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire, devrait être la formulation de directives politiques pour la poursuite du processus de désarmement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de centrer le débat sur un nombre limité de thèmes principaux, et de travailler activement aux questions qui peuvent faire l'objet d'un accord. Cela devrait permettre à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de formuler un message politique pouvant favoriser l'évolution positive que l'on note actuellement.

La tâche de la Conférence, ici à Genève, est une tâche active qui consiste à traiter de questions concrètes de désarmement telles que l'élimination des armes chimiques, l'interdiction complète des essais nucléaires, les garanties de sécurité négatives, etc. Toutefois j'aimerais, pour conclure nous remettre en mémoire que le désarmement ne se produit pas, et ne peut se produire, dans un vide politique. Le désarmement est, bien entendu, étroitement lié à la sécurité. Mais la sécurité ne dépend pas uniquement de facteurs militaires. Une conception plus large de la sécurité englobe les aspects politiques, économiques, sociaux, humanitaires, relatifs aux droits de l'homme et à l'écologie.

(M. Stoltenberg, Norvège)

Tel était le message principal du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue au siège de l'ONU, l'été dernier. Cette conception plus large de la sécurité a aussi été dûment soulignée par la Commission mondiale de l'environnement et du développement, présidée par le Premier Ministre norvégien.

Comme vous le savez, la Norvège a été acceptée, comme candidat des pays occidentaux pour devenir membre de la Conférence du désarmement. Pour illustrer l'importance que nous attachons aux travaux de la Conférence, j'aimerais présenter la publication intitulée "Contribution by Norway to the Conference on Disarmament 1982-1987" (contributions de la Norvège aux travaux de la Conférence du désarmement, 1982-1987), qui a été distribuée aujourd'hui sous la cote CD/813. Je suis heureux d'informer la Conférence du désarmement que les programmes de recherche norvégiens relatifs à la vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires et à une Convention sur les armes chimiques se poursuivront dans les années à venir.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Norvège de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président et à son pays. Je lui rends de tout coeur la politesse. Je donne maintenant la parole au second orateur, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) traduit du russe) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence à notre séance d'aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de la Norvège, M. Stoltenberg, dont nous venons d'écouter le discours avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Il va de soi que nous étudierons avec le plus grand soin toutes les idées et réflexions qui ont été exposées par le Ministre.

Avant d'entrer dans le vif de mon intervention, que j'ai l'intention de consacrer au problème de l'interdiction des armes chimiques, je voudrais à votre exemple, Monsieur le Président, noter que la séance d'aujourd'hui marque un jalon sur la voie du processus multilatéral de désarmement. Ici s'est tenue, il y a 26 ans, la première séance du Comité des dix-huit Puissances sur le désarmement, qui a marqué le début de la participation conjointe aux pourparlers sur la limitation des armements et le désarmement des pays socialistes, neutres, non-alignés et occidentaux. L'élargissement de cet organe, sa transformation en Conférence du désarmement à laquelle participent tous les Etats nucléaires montrent que le principe du multilatéralisme a continué de se développer. Si l'on contemple le chemin parcouru en 26 ans, force est cependant de constater qu'au cours d'une période aussi longue on aurait pu obtenir beaucoup plus, encore qu'il ne faille pas faire peu de cas de ce qui a été obtenu. Je termine là-dessus mon retour sur le passé pour contempler le présent.

Dans son discours du 18 février, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Vladimir F. Petrovsky, a présenté notre évaluation de l'état des négociations concernant l'interdiction des armes chimiques et souligné la nécessité urgente d'achever rapidement l'élaboration d'une convention générale. L'Union soviétique est favorable à une accélération maximale des négociations et apporte à cet égard par des actes concrets, une importante contribution. Le ralentissement du rythme des négociations ne peut que nous préoccuper.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous partageons l'évaluation que l'Ambassadeur Rolf Ekéus a faite de ce danger au nom du Groupe des 21 le 8 mars, lorsqu'il a dit que "les attermolements et les retards nuisent aux négociations et mettent en péril leur succès, compromettant ainsi l'objectif général d'une interdiction totale négociée au niveau multilatéral."

Comme le Groupe des 21, nous sommes très préoccupés par les efforts qui visent à écarter de l'objectif convenu d'une interdiction générale et complète des armes chimiques, et à remplacer l'élaboration d'une convention générale par des mesures partielles de régulation des armes chimiques et par des accords boiteux autorisant la poursuite de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques. Ces signes de déviation par rapport à une interdiction totale des armes chimiques ne seraient-ils pas à rattacher à la fabrication d'armes chimiques binaires, qui a déjà commencé ? Je tiens à souligner que l'objectif de l'Union soviétique, tant aux négociations multilatérales que bilatérales, est de conclure rapidement la Convention sur l'interdiction générale et complète et sur la destruction de toutes les armes chimiques, sans la moindre exception, ainsi que de la base industrielle même servant à leur fabrication.

Nous notons aussi que de nombreux Etats occidentaux appuient l'idée d'une interdiction prompte et totale des armes chimiques. Toutefois, il est regrettable que, dans leurs déclarations, les délégations de quelques autres pays occidentaux mettent de plus en plus l'accent sur l'idée qu'il ne faut pas se presser, qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'"un sprint final sur la dernière ligne droite" est hors de question. En même temps, ces délégations ne sont pas prêtes du tout à modifier des positions énoncées il y a plusieurs années déjà ni disposées à accepter des solutions de compromis mutuellement acceptables.

Naturellement, nous sommes aussi favorables à l'élaboration d'"une solide Convention qui éliminera ces armes partout dans le monde", pour reprendre les termes utilisés par l'Ambassadrice Solesby, de la Grande-Bretagne. Nous avons, nous aussi besoin d'une Convention dont le respect puisse être vérifié de manière fiable et qui empêche toute possibilité d'échappatoires pour commettre des violations. Nous sommes conscients de la complexité du problème de la vérification et de la nécessité de négocier nombre de détails techniques; mais nous sommes opposés à l'utilisation de difficultés d'ordre technique pour justifier l'inaction en ce qui concerne la recherche de solutions à des questions politiques.

Prenant la parole à la séance plénière du 15 juillet 1986 de la Conférence du désarmement, le Ministre d'Etat du Royaume-Uni nous a invités à "nous efforcer de présenter en 1987 un projet complet de convention sur les armes chimiques à l'Assemblée générale des Nations Unies" (CD/PV.370, p. 10). Depuis cette date, des progrès considérables ont été accomplis dans les négociations. Ils ont été facilités, en particulier, par le fait que nous avons approuvé l'approche britannique des inspections sur place par mise en demeure, et fait unilatéralement de grands pas en ce qui concerne l'ouverture. Alors, pourquoi la délégation britannique adopterait-elle maintenant une attitude pessimiste et nous demanderait-elle instamment de renoncer à la "ligne droite" et de nous abstenir d'un "sprint final" ?

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il apparaît que lorsque la ligne d'arrivée n'était pas en vue, il était possible d'inviter à l'atteindre en 1987; or maintenant qu'elle est en vue les Britanniques ne peuvent plus (je cite la déclaration du 8 mars de l'Ambassadrice Solesby) "ceux qui suggèrent que tout ce dont nous avons besoin c'est d'un sprint final jusqu'à la ligne d'arrivée".

Toujours dans sa déclaration du 15 juillet 1986, le Ministre d'Etat britannique a dit, au sujet des préparatifs américains concernant la fabrication d'armes binaires : "Nous ne souhaitons nullement voir les Etats-Unis reprendre la fabrication d'armes chimiques s'il est possible de trouver une meilleure solution, une solution négociée. Nous regretterions profondément d'avoir à envisager une telle perspective" (CD/PV.370, p. 9). Peut-être la raison de l'adoption d'une attitude pessimiste réside-t-elle dans le fait que cette "regrettable perspective" est devenue une réalité ?

Permettez-moi maintenant de m'étendre quelque peu sur les questions en suspens qui nécessitent en premier lieu une décision politique.

Je commencerai par les inspections par mise en demeure. Je pense que la solution de ce problème est freinée par l'absence d'accord au sujet du paragraphe 12 de ce que l'on appelle le "document du Président" (CD/795, appendice II). La question est de savoir comment sera déterminée l'applicabilité de mesures de rechange, soit conformément à l'opinion de l'Etat requérant, soit à la suite d'une décision prise par le Conseil exécutif. Nous pensons que la décision devrait être prise par l'Etat requérant. A notre avis, confier cette fonction au Conseil exécutif ne serait pas rationnel et tout d'abord parce que cela conduirait à des retards dans la réalisation des inspections par mise en demeure.

A ce que nous comprenons, les Etats qui sont favorables au rôle de "filtre" du Conseil exécutif ou de l'équipe d'établissement des faits partent de l'hypothèse que ces organes devraient pouvoir prévenir les abus de l'inspection par mise en demeure. Je pense que la possibilité de tels abus préoccupe tous les Etats. Nous avons, nous aussi, exprimé des appréhensions à cet égard. Cela étant, et après un examen attentif de la question, nous en sommes venus à la conclusion qu'il ne fallait pas exagérer le danger existant.

Tout d'abord il y a un argument très convaincant, que le Royaume-Uni a présenté dans le document CD/715 du 15 juillet 1986 et selon lequel "un droit inscrit dans la Convention à demander une inspection par mise en demeure pourrait ne devoir jamais être invoqué" étant donné que "les Etats parties seraient fortement découragés d'envisager des actes violant la Convention du fait de la probabilité que la violation puisse être découverte au moyen d'une inspection par mise en demeure" (CD/715, par. 4 de la partie explicative). On pourrait ajouter que plus les modalités de l'inspection seront efficaces, plus grand sera le rôle dissuasif des inspections par mise en demeure. Nous sommes d'avis qu'un "filtre", quel qu'il soit, ne peut que réduire cette efficacité.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il va de soi que les inspecteurs internationaux observeront certaines règles dans la conduite des inspections. En fait, ces règles ont déjà été élaborées en ce qui concerne les inspections systématiques. Je pense que beaucoup d'entre elles peuvent s'appliquer aussi aux inspections par mise en demeure. L'Union soviétique demande instamment que l'on s'engage dans un travail constructif pour parvenir à un accord au sujet de l'inclusion dans la Convention de dispositions qui prévoiraient des inspections obligatoires par mise en demeure en ce qui concerne tout emplacement ou toute installation, sans que les Etats aient le droit de refuser de telles inspections.

La question de l'ordre de destruction des armes chimiques demeure en suspens. Je ne répéterai pas aujourd'hui notre évaluation, qui est bien connue, de la proposition française concernant les "stocks de sécurité". Je me bornerai à noter qu'en autorisant à poursuivre la fabrication d'armes chimiques après l'entrée en vigueur de la Convention, on irait à l'encontre de l'esprit même de cette Convention. Quant aux allusions à la différence de volume des arsenaux chimiques, si la Convention n'est pas conclue, l'importance comparative des arsenaux d'armes chimiques ne sera déterminée que par le processus vicieux connu sous l'appellation de course aux armements, auquel participeront des pays toujours plus nombreux.

Nous sommes prêts à chercher une solution mutuellement acceptable à ce problème. Nous proposons la destruction plus rapide de certaines catégories de stocks d'armes chimiques. Ainsi, les munitions chimiques non remplies, les dispositifs et le matériel spécifiquement conçus aux fins d'armes chimiques, pourraient être détruits au terme de la quatrième année d'application de la Convention. Techniquement parlant, leur destruction ne demandera pas autant de temps que celle des munitions remplies. Nous sommes disposés à ce que soit énoncé dans l'accord relatif à l'ordre de destruction le principe de l'égalisation des stocks des pays participants au cours de l'avant-dernière année du processus de destruction, à condition que soit respecté le principe de la sécurité égale des Etats parties à la Convention, des Etats parties au Traité de Varsovie et des Etats membres de l'OTAN.

Nous sommes prêts à engager des consultations avec les pays intéressés, au sujet des aspects techniques du problème de la destruction des armes chimiques, en tenant compte de la nécessité de préserver les secrets de fabrication et de développer la coopération pour la construction et l'exploitation de grandes installations de destruction d'armes chimiques. La discussion à cet égard pourrait s'accompagner d'une démonstration pratique appropriée.

Pour surmonter les difficultés qui sont apparues pendant la négociation de la disposition sur les transferts antérieurs (quantités reçues) de stocks d'armes chimiques et sur le contrôle y relatif, une proposition de compromis a été présentée qui vise à limiter les déclarations aux cas où le volume des transferts (quantités reçues) a dépassé une tonne par an, avec indication de chaque année civile où un tel transfert (quantité reçue) a eu lieu et du pays qui a transféré (ou reçu) des armes chimiques. Nous ne voyons pas d'objections à la fixation d'un tel seuil. Les déclarations devraient couvrir la période allant du 1er janvier 1946 à la date d'entrée en vigueur de la Convention.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Des efforts mutuels sont aussi nécessaires pour s'assurer de la non-fabrication d'armes chimiques par l'industrie commerciale. Un aspect difficile de ce problème a trait aux produits chimiques inscrits au tableau 1. J'aimerais rappeler que, s'efforçant de régler cet aspect du problème, l'Union soviétique, a accepté qu'il soit fait une exception dans la Convention pour les moutardes à l'azote, fabriquées dans plusieurs pays à des fins pharmaceutiques; la fabrication en serait autorisée en dehors de la petite installation de fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques du tableau 1, à condition que les installations les fabriquant soient assujetties au régime de vérifications envisagé pour la petite installation. Il faut espérer que notre initiative contribuera à résoudre ce problème.

Il est, on le sait, une autre difficulté encore touchant les produits chimiques du tableau 1. Elle concerne la synthèse de ces produits chimiques en laboratoire. Nous pensons que, dans nos efforts pour régler cette question, nous devrions garder présente à l'esprit une condition préalable au moins, à savoir que la fabrication et la synthèse en laboratoire des produits chimiques du tableau 1 devraient s'effectuer sous un contrôle international strict.

Maintenant, j'aimerais vous exposer quelques considérations qui visent à régler la question des produits chimiques du tableau 2, celle des précurseurs clefs. Pour le moment, la question de la capacité des installations de fabrication de précurseurs clefs, qui seraient assujetties à des déclarations et à une vérification internationale systématique, demeure en suspens. Nous proposons de fixer un seuil, qui serait d'une tonne par an; autrement dit, toutes les usines (installations) ayant une capacité de fabrication supérieure à une tonne par an devraient faire l'objet de déclarations et de vérifications internationales systématiques.

Les négociations ont déjà permis d'aboutir à un accord prévoyant des visites initiales dans les usines (installations) déclarées pour se familiariser avec elles, vérifier la crédibilité des données déclarées (capacité de production, produits chimiques fabriqués, caractéristiques des installations, etc.) et déterminer les procédures de vérification qui s'appliqueront à ces usines (installations). Sur la base des caractéristiques relevées, l'Inspectorat international déterminera la fréquence des inspections, qui seront au nombre d'une à cinq par an.

Nous pensons que ce "seuil" de capacité, associé à un "plafond" en ce qui concerne le nombre d'inspections, est ce qu'il y a de mieux pour arriver à un équilibre entre l'efficacité de la vérification, d'une part, et, de l'autre, son caractère non intrusif. Nous tenons aussi compte des points de vue exprimés à cet égard par les autres participants aux négociations.

On pourrait adopter une approche analogue pour les produits chimiques du tableau 4 (produits chimiques létaux supertoxiques qui ne sont pas des agents de guerre chimique). Mais, compte tenu de la nature spéciale de ces produits chimiques, le seuil pour la déclaration des usines visées (installations) serait fixé à 10 kg par an; quant au nombre d'inspections, il pourrait aller de une à trois par an.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous sommes heureux de constater que des travaux concrets sont engagés sur les articles X et XI, que l'Union soviétique considère comme très importants. Enfin, le travail a aussi commencé en ce qui concerne les derniers articles de la Convention. Nous espérons que cela permettra bientôt de réduire le nombre de "blancs" du projet de Convention. L'un de ces articles vise à déterminer quel sera le dépositaire (les dépositaires) de la Convention. Nous pensons que ce devrait être le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

J'aimerais aussi dire quelques mots au sujet d'un échange multilatéral de données avant la signature de la Convention. Cette question a été soulevée pour la première fois en 1983 par la délégation du Royaume-Uni et, l'an dernier, l'Ambassadeur Butler, représentant de l'Australie, a aussi invité tous les participants à la Conférence à déclarer s'ils possédaient des armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques.

Selon nos calculs, plus de 20 Etats ont déjà déclaré ne pas posséder d'armes chimiques. Deux Etats, l'Union soviétique et les Etats-Unis, ont déclaré qu'ils en possédaient.

A maintes reprises, il a été instamment demandé à l'Union soviétique de faire diverses déclarations au sujet de sa capacité de fabrication d'armes chimiques. Dans ce contexte, les données fournies par les Etats-Unis, c'est-à-dire l'emplacement des installations de stockage d'armes chimiques et le pourcentage des divers types d'armements chimiques, ont été prises comme point de départ. Nous pensons, pour notre part, qu'il est beaucoup plus important d'avoir des informations sur le volume des stocks d'armes chimiques. On sait que nous avons fourni cette information; les Etats-Unis ne l'ont pas encore fait. Ainsi, le volume d'informations fournies par différents pays varie; poussés par des considérations subjectives, les Etats présentent telles ou telles données.

Le 18 février dernier, nous avons soumis un Mémorandum concernant l'échange multilatéral de données dans le cadre de l'élaboration de la Convention sur l'interdiction complète et générale des armes chimiques et sur leur destruction (CD/808). Dans ce document, nous avons exposé nos idées sur le volume optimal d'informations à échanger. Bien entendu, les autres participants aux négociations étudient maintenant le document que nous avons présenté; nous espérons qu'ils nous feront bientôt connaître leurs réactions à cette proposition.

Je tiens à ajouter que nous ne considérons pas qu'un échange multilatéral de données soit une condition préalable à l'élaboration de la Convention. Néanmoins, un tel échange serait assurément utile, à la fois comme contribution au règlement des questions pratiques liées à l'élaboration de la Convention et comme mesure propre à renforcer la confiance. A cet égard, nous proposons l'échange des informations mentionnées dans le Mémorandum. Le volume de ces informations a été déterminé, avant tout, compte tenu de la nécessité de régler les questions pratiques liées à l'élaboration de la Convention. Il s'agit d'une sorte de commun dénominateur pour un échange

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

multilatéral de données. Nous pensons que c'est ce critère, plutôt que les données fournies par un seul participant, qui devrait être à la base de l'échange. De notre point de vue, il est important que la préparation d'un échange multilatéral de données ne retarde pas les négociations sur une interdiction des armes chimiques. A notre sens, l'échange multilatéral a pour but de faciliter et d'accélérer la conclusion de la Convention.

L'Union soviétique a déjà déclaré qu'elle possédait des armes chimiques; elle a aussi déclaré le volume de ses stocks, qu'elle avait arrêté la fabrication de ces armes, qu'il n'y avait pas d'armes chimiques soviétiques sur le territoire d'autres Etats et que le pays ne transférait pas non plus d'armes chimiques. En fait, l'Union soviétique a fourni une part considérable des informations devant faire l'objet d'un échange au premier stade de l'échange multilatéral de données. J'ai en outre reçu pour instructions de donner les renseignements suivants :

1. Il n'y a pas, sur notre territoire, d'armes chimiques qui appartiendraient à d'autres Etats;
2. Nous possédons des installations de fabrication d'armes chimiques;
3. L'URSS n'a pas transféré à d'autres Etats la technologie et le matériel nécessaires à la fabrication d'armes chimiques;
4. Depuis le 1er janvier 1946, l'URSS n'a pas reçu d'armes chimiques, de technologie ou de matériel de fabrication en provenance d'autres Etats.

Pour conclure, je demanderai instamment à tous les participants aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques de redoubler d'efforts afin d'identifier les solutions possibles qui seraient mutuellement acceptables pour régler les questions en suspens, de sorte que nous puissions achever l'élaboration des dispositions qui ne sont pas encore libellées dans le cadre de la future Convention.

En menant rapidement à bien l'élaboration de la Convention sur l'interdiction complète et générale des armes chimiques, non seulement on débarrasserait l'humanité de ce type d'armes de destruction massive, mais on démontrerait aussi qu'il est possible de mobiliser des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et que les sceptiques n'ont pas de motifs valables de nier le caractère prometteur de ce processus.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration.

Ainsi s'achève la liste d'orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole à la représentante du Royaume-Uni, l'Ambassadrice Solesby.

Mme SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Le représentant de l'Union soviétique s'est référé à un passage d'une déclaration que j'ai faite ici et j'aimerais, brièvement, lui répondre. Il a repris une mienne observation, à savoir que je ne comprends pas ceux qui suggèrent que tout ce qu'il nous faut dans nos négociations sur l'interdiction des armes chimiques, c'est piquer un ultime sprint pour atteindre la ligne d'arrivée.

(Mme Solesby, Royaume-Uni)

Je me permets de faire remarquer au distingué représentant de l'Union soviétique que sa déclaration d'aujourd'hui illustre parfaitement le sens de mon propos. Il a décrit un certain nombre de domaines où il reste beaucoup à faire et on pourrait encore ajouter bon nombre d'éléments à cette liste. L'Ambassadeur a aussi, à mon sens, bien éclairé la nature complexe et ardue des problèmes en cause. Il nous reste à résoudre un nombre considérable de problèmes techniques difficiles et c'est pourquoi je suis inquiète, comme l'est mon gouvernement, lorsque nous entendons dire que la solution est au détour du chemin. J'ai même entendu parler du mois de mai prochain. A notre avis, cela n'est tout simplement pas possible, en tout cas si ce que nous voulons est une bonne convention. Pour notre part, nous ne souhaitons rien tant que de voir nos négociations menées à bonne fin le plus vite possible; mais nous voulons du travail bien fait; nous voulons que les problèmes techniques soient honnêtement traités et qu'on y trouve effectivement des solutions. Or, je crois pouvoir dire sans manquer à la modestie que mon pays s'est activement employé à chercher des solutions, et je puis assurer l'Ambassadeur de l'Union soviétique que nous continuerons à n'être à la remorque de personne. J'espère qu'il ne m'en voudra pas d'ajouter que nous nous féliciterions de voir l'Union soviétique disposée à présenter des études et des propositions quelque peu plus précises et détaillées quant à la manière de résoudre certains des problèmes fort compliqués auxquels nous nous heurtons toujours. Je puis vous garantir que, pour notre part, nous serions toujours prêts à étudier attentivement de telles contributions.

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration. Un autre représentant souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des Etats-Unis.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je me fais certainement l'écho de l'Ambassadrice Solesby, qui a parlé bien plus éloquemment que je ne le pourrais; je voudrais toutefois ajouter que je comprends fort bien l'aspiration de l'Union soviétique à conclure rapidement une convention lui permettant de conserver intact, pendant de nombreuses années, l'avantage qui est le sien dans le domaine des armes chimiques. Mais ce type d'activité ne nous intéresse tout simplement pas.

L'Ambassadeur de l'Union soviétique a déclaré, comme il le fait de coutume, que la fabrication d'armes chimiques binaires a commencé. Oui, elle a bien commencé, et elle se poursuivra. L'Ambassadeur sait, aussi bien que moi, que les Etats-Unis ont approuvé un programme tendant à la destruction de tous les autres stocks d'armes unitaires et que, avec la fabrication d'armes chimiques binaires, les Etats-Unis disposeront de stocks réduits par rapport à ceux qu'ils ont aujourd'hui, de stocks très nettement inférieurs à ceux de l'Union soviétique, qui sont les plus importants au monde. Pour achever nos travaux, l'Ambassadeur parle d'un sprint, d'un bond en avant de dernière minute jusqu'à la ligne d'arrivée, etc.; il dit aussi que nous devons tous nous montrer prêts à adopter des solutions de compromis mutuellement acceptables. Les solutions de compromis inefficaces, nous n'en avons que faire ici. Nous ne pensons pas que la sécurité puisse faire l'objet de compromis. Nous négocions un traité pour accroître notre sécurité et non pour arriver à un compromis aux fins d'obtenir une convention. L'Ambassadeur de l'Union soviétique parle aussi de la recherche de solutions à des problèmes

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

politiques. Nous ne sommes pas ici pour régler des problèmes politiques; nous sommes ici pour rédiger le texte d'une convention vérifiable. Les problèmes politiques seront réglés dans les capitales, et non à Genève. Enfin, je tiens à dire que la délégation des Etats-Unis, comme celle du Royaume-Uni, est assurément une délégation motivée et qui a présenté autant de documents qu'elle l'a pu pour accélérer les négociations. En 1986, les Etats-Unis ont rendu publiques de nouvelles informations concernant leur stock d'armes chimiques, y compris sur les emplacements de fabrication et de stockage. Nous avons à diverses reprises appelé l'Union soviétique à en faire autant et tout ce que nous avons obtenu d'elle en retour est une très vague déclaration où elle disait ne pas posséder plus de 50 000 tonnes d'armes chimiques. Cela ne nous dit strictement rien. Nous pensons que l'Union soviétique devrait avoir la franchise de nous présenter cette information de manière détaillée, comme l'ont fait les Etats-Unis.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Si ma délégation avait été la seule à demander la parole en une occasion comme celle-ci, j'aurais renoncé à m'exprimer. Mais comme deux orateurs ont déjà exercé leur droit de réponse, j'aimerais dire quelques mots à propos de la très éloquente intervention du Ministre des relations extérieures de la Norvège.

Je crois qu'il peut être utile, étant donné que la Norvège n'est pas encore membre de la Conférence du désarmement - si je dis "pas encore", c'est parce que nous espérons qu'à une date rapprochée, elle le sera - il peut être utile qu'un membre de la Conférence expose la situation en ce qui concerne le mandat d'un Comité spécial sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

A la quarante et unième session de l'Assemblée générale, en 1986, une résolution a été adoptée. A la quarante-deuxième session, une autre l'a été, qui était pratiquement identique à la précédente, et ici, dans l'intervention par laquelle j'ai eu le privilège d'ouvrir le débat cette année, je me suis référé à ces deux résolutions. J'aimerais réaffirmer un point, pour que le Ministre des relations extérieures de la Norvège en prenne note, au cas où il lui paraîtrait qu'il vaut la peine d'en tenir compte dans une prochaine intervention sur la question sur lequel ma délégation et beaucoup d'autres estiment qu'il est indispensable que les choses soient bien claires. Qu'il soit bien clair qu'établir un Comité spécial et lui donner un mandat n'est pas un moyen comme un autre de passer le temps; ce n'est pas un dérivatif. Non : l'objectif recherché est bien concret. Et cet objectif, quel est-il ? Il a été défini clairement dans la résolution. J'ai dit (et je vais répéter ici ce que j'ai dit tout d'abord le 12 octobre 1987, à l'Assemblée générale, où je rappelais mes propos concernant la résolution de l'année précédente, et que j'ai répété ici, le 2 février dernier) qu'"en approuvant ce projet, la Conférence peut établir un Comité spécial en vue de mener à bien la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires". "En vue de" - pour reprendre les propos que j'ai tenus ici le 2 février 1988 - est une formule qui peut être interprétée de la manière la plus diverse. Pour ma délégation, il s'agit d'un objectif immédiat, alors que pour d'autres délégations, par exemple celle des Etats-Unis, comme elle l'a indiqué à plusieurs occasions, il s'agit d'un objectif à long terme.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

J'ouvrirai ici une parenthèse : il semblerait que, pour la délégation norvégienne, c'est aussi un objectif à long terme. "C'est pourquoi, si ce projet de mandat doit être approuvé, la délégation mexicaine pourrait préciser dans une déclaration quelle interprétation elle donne à cette expression. La délégation des Etats-Unis ou toute autre délégation pourrait aussi faire connaître son interprétation. Alors, on pourrait approuver par consensus le projet en question sans qu'aucune des délégations des Etats membres de la Conférence du désarmement ait à abandonner sa position."

Tout ce que nous voulons, c'est qu'il soit bien clair que le mandat donné au Comité doit avoir pour objectif de mener à bien la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation de toutes les explosions et de tous les essais d'armes nucléaires. Quand cela se fera-t-il ? La date qu'avancent certaines délégations n'est pas la même que pour d'autres.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et je tiens à lui dire que la présidence a engagé des consultations sur le point 1. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation au Premier Ministre de la Norvège pour la déclaration qu'il a faite ce matin. Je pense que le Ministre australien des affaires étrangères, M. Hayden, souhaiterait que j'appelle tout particulièrement l'attention sur ce que le Ministre des affaires étrangères de la Norvège a dit de la question d'une interdiction complète des essais nucléaires. Je pense en particulier au troisième paragraphe de la page 6 du texte en français de la déclaration du Ministre, où celui-ci a parlé de l'établissement par la Conférence, d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires qui "devrait commencer à travailler sans retard sur les questions concrètes et interdépendantes, qui, en tout état de cause, doivent être étudiées en détail avant qu'on puisse conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires".

A la différence de certains, je n'ai pas l'intention d'interpréter ce que le Ministre des affaires étrangères de la Norvège a dit; je voudrais cependant souligner que l'Assemblée générale, à sa dernière session, a adopté deux résolutions sur la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et que l'une de ces résolutions (42/27), intitulée "Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires", contient dans son dispositif un paragraphe central qui consiste en une proposition en quatre parties faite à la Conférence du désarmement et que recoupe ce que le Ministre des affaires étrangères de la Norvège a suggéré ce matin, à savoir qu'elle se mette au travail sans plus tarder, dans le cadre d'un comité spécial, sur les questions pratiques que pose l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La résolution 42/27 a été adoptée en décembre dernier par l'Assemblée générale à une majorité record de voix par rapport à toute autre résolution de cet ordre adoptée dans le passé.

(M. Butler, Australie)

Je pense que M. Hayden voudrait aussi que je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Norvège de ce qu'il a dit aujourd'hui concernant un réseau sismologique mondial. Comme on le sait bien ici, le Ministre australien a proposé, il y a environ deux ans, la création immédiate par la Conférence du désarmement d'un réseau mondial de surveillance sismologique. Ce que le Ministre norvégien des affaires étrangères a exposé aujourd'hui est conforme à cette proposition et l'offre de coopération pleine et entière de la Norvège à un réseau de ce type est accueillie, bien sûr, avec beaucoup de satisfaction. Ma délégation tient à exprimer à ce propos toute sa gratitude.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : La réaction qu'a suscitée mon intervention de la part des représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis m'a donné à penser que je n'avais peut-être pas exposé d'une façon suffisamment claire certains aspects de fond de mon propos; aussi, sans vouloir en rien engager une polémique avec ces distingués représentants, aimerais-je faire brièvement quelques remarques supplémentaires.

Tout d'abord j'ai été étonné, je dois l'avouer, par ce qu'a dit le distingué représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Friedersdorf, au sujet des compromis. A mon avis, ne pas orienter ses efforts vers le compromis, c'est renoncer à chercher des solutions mutuellement acceptables dans le cadre des négociations, et je ne peux concevoir les négociations, je ne peux concevoir le désir de s'entendre, sans qu'y soit associée la recherche de telles solutions. Ensuite, le distingué représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Friedersdorf, a de nouveau invité l'Union soviétique à présenter de plus amples informations sur son potentiel chimique militaire. La délégation soviétique a donné ces informations aujourd'hui au cours de son intervention : comme je me suis efforcé de l'expliquer, la principale idée du Mémoire que nous avons proposé consiste à trouver quelque critère objectif pour l'échange d'informations; l'échange de données - il ne s'agit pas de prendre pour critère le volume de renseignements déjà communiqués par l'une des parties, mais de déterminer le volume qui contribuerait effectivement à accélérer l'élaboration de la convention. Dans son intervention le représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Friedersdorf, a de nouveau émis des doutes quant à l'exactitude de la déclaration des stocks nationaux faite par l'Union soviétique : je répète que les stocks soviétiques de produits toxiques ne dépassent pas 50 000 tonnes, et c'est là un fait qui pourra être vérifié immédiatement après l'entrée en vigueur de la convention et dans un délai de trente jours. Enfin, je voudrais faire observer que la distinguée représentante du Royaume-Uni, l'Ambassadrice Solesby, n'a justement pas expliqué pourquoi, après avoir jugé en 1986 qu'il serait possible de conclure la convention en 1987, le Royaume-Uni voit aujourd'hui l'état des négociations sous un jour différent, sensiblement plus pessimiste, alors même qu'un nombre considérable de questions en suspens ont pu être réglées dernièrement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Friedersdorf.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je suis surpris de la surprise de l'Ambassadeur de l'Union soviétique. Ce que je voulais dire en parlant de compromis, c'était que les Etats-Unis considèrent leur sécurité comme n'étant pas matière à compromis. Nous sommes ici pour négocier une convention qui accroîtra notre sécurité et, je le répète, cela ne peut faire l'objet d'un compromis.

Quant au second point relatif à l'échange de données, ce que je demandais c'est que l'Union soviétique fournisse à cette Conférence, comme l'ont fait les Etats-Unis, des renseignements sur l'emplacement et le nombre d'installations de fabrication et de stockage de son arsenal d'armes chimiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Le Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace m'a demandé de vous informer que le Comité se réunira cet après-midi, dans cette même salle, à 15 h 45 au lieu de 15 heures.

Comme il n'y a rien d'autre à notre ordre du jour, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 17 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 30.